

**Assemblée Générale de la Ligue des Hauts de France de Tennis
du samedi 16 décembre 2017
à Artois Expo (St Laurent Blangy)**

RAPPORT DE LA COMMISSION CLASSEMENT
--

Je me permets de rappeler que l'objectif de la commission de classement est d'assimiler le joueur au bon classement en fonction de son niveau de jeu. Aussi, il est important que les dirigeants et juges arbitres soient sensibilisés à l'importance de signaler à la commission les compétiteurs qui seraient manifestement en décalage avec leur classement, afin de ne frustrer personne et de permettre une compétition juste et agréable pour tous.

Cette année :

- plus de 350 assimilations effectuées dans l'année, tous status confondus (ND ou sous classés),
- évolution du classement avec l'apparition d'un troisième classement intermédiaire (janvier, avril, juillet)
- évolution du statut de joueur "ND" (non déterminé), imposant au joueur de demander obligatoirement une assimilation, en permettant à la Ligue d'éditer la liste des joueurs concernés.
- Bilan de l'année satisfaisant, malgré l'exigence de rapidité de la part de nombreux licenciés

La grosse révolution concerne pour la saison à venir la création du classement mensuel (à paraître chaque premier mardi du mois, le premier étant sorti le 5 décembre dernier). Il faut retenir que seule la progression sera possible pour ce classement (aucune descente en cours d'année) et que les performances seront immédiatement prises en compte lors de la saisie des résultats dans l'AEI ou la Gestion Sportive.

Il convient également de prendre en compte que l'année sportive 2019 démarrera au 1^{er} septembre 2018 (et non pas au 1^{er} octobre, comme les années sportives précédentes). Aussi, les demandes de blocage de classement pour maternité seront à envoyer à la Ligue pour le 15 juillet 2018.

Je vous souhaite une excellente et belle année sportive à toutes et tous.

**François Prévost
Président de la commission
Classement**